

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 15 avril 2024
N° CP-2024-3-8-7
N° applicatif 9094

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Direction

Direction du pilotage stratégique et de la performance

AVENANT A LA CONVENTION TRIENNALE DE FINANCEMENT, PERIODE 2023 - 2025, CONCLUE ENTRE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE ET LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU HAUT-RHIN

Résumé : Conformément à la convention triennale, période 2023/2025, il s'agit, pour l'exercice 2024, de préciser le montant de la contribution de la CeA au budget de fonctionnement du SIS 68 (28 753 467 €) et les modalités de versement de la subvention d'investissement (2 000 000 €).

Par délibération n° CP-2023-7-8-9 du 21 septembre 2023 la commission permanente de la collectivité européenne d'Alsace a approuvé la convention triennale de financement avec le Services d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin (SIS 68).

Cette convention, signée le 26 octobre 2023, fixe le cadre général des contributions, subventions et partenariat caractérisant les liens entre la Collectivité européenne d'Alsace et le SIS 68.

Elle précise que, chaque année, un avenant viendra :

- Actualiser le cadre budgétaire,
- Préciser la contribution de la Collectivité européenne d'Alsace au budget de fonctionnement du SIS 68,
- Le cas échéant, préciser les modalités d'une subvention d'investissement pouvant être allouée au SIS 68.

Le budget primitif de la collectivité pour l'exercice 2024, adopté par délibération du Conseil n° CD-2023-5-8-3 du 18 décembre 2023 a inscrit les crédits suivants pour le SIS 68:

- Une contribution au budget de fonctionnement de 28 753 467 €,
- Une subvention d'investissement pour un montant de 2 000 000 €.

Le SIS 68 affectera cette subvention d'investissement au renouvellement de son parc de matériels roulants.

Un avenant doit donc préciser le cadre financier de l'exercice 2024.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P036</i>	<i>O003</i>	<i>P036E06</i>	<i>T94</i>	<i>4460- 204-20415332-12</i>	<i>2 000 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>2 000 000 €</i>

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer la subvention d'investissement de 2 000 000 € destinée à financer le renouvellement du parc de véhicules du SIS 68,
- D'approuver l'avenant à la convention triennale de financement et de partenariat, période 2023 / 2024, conclue entre la Collectivité européenne d'Alsace et le SIS 68, tel que présenté en annexe du présent rapport
- De m'autoriser à signer ledit avenant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.